

DECRET N° 78-136 du 22 mai 1978

portant nomination des Médecins-Chefs des
Garnisons des Forces de Défense Nationale
de Porto-Novo et de Kandi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N°77-14 du 25 mars 1977, portant création des Forces Armées
Populaires du Bénin ;
VU le décret N° 71-44 du 10 mars 1971, portant création du Corps du Service de
Santé des Armées ;
Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale,
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

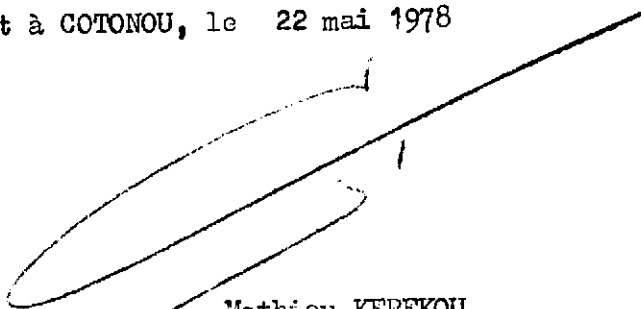
ARTICLE 1er - Le Médecin-Capitaine Abdou ASSA ADAM est nommé Médecin-Chef de
la Garnison des Forces de Défense Nationale de Porto-Novo. L'intéressé re-
joindra son poste à la fin de son stage à l'O.M.S.

ARTICLE 2 - Le Médecin-Lieutenant IDOHO Simon est nommé Médecin-Chef de la
Garnison des Forces de Défense Nationale de Kandi et cumulativement, Chef de
la Circonscription Médicale du District Rural de Kandi.

ARTICLE 3 - ~~La Haute Autorité Chargée de la~~ Défense Nationale est chargée
de l'application du présent décret qui a effet pour compter de la date de
prise de fonction des intéressés, qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

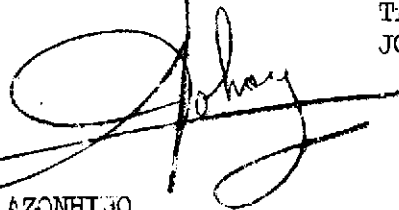
Fait à COTONOU, le 22 mai 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

pr Le Ministre des Finances absent,
Le Ministre Délégué auprès du Prési-
dent de la République, Chargé de l'In-
térieur, de la Sécurité et de l'Orien-
tation Nationale, chargé de l'intérim,

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4
Cab.Mil. 6 FMGFAP 6 DSI-DSS des FAP 6
Intéressés 2 Ministres 15 SGG 4 IGE
et ses sections 4 DPE-DGAJL-INSAE 6
DCCF-ONEP-Gde Chanc. 3 DB-DCF-Solde 6
Trésor 4 DI 4 EN_UNB-FASJEP 6 SPD 2
JORPB 1


Martin DOHO AZONHILLO